

Département  
Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 066-216601831-20240411-2024\_08-DE



De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.  
En exercice : 6  
Présents : 5  
Suffrages exprimés : 6

Séance du 06 avril 2024

Date de la convocation :  
26 mars 2024

Délibération n°2024-08 :  
Adhésion des communes  
au SIP des Aspres

L'an deux mille vingt-quatre et le six avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : BABYLON Martine a donné procuration à CHANTREL Magali  
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

.....  
Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1978 portant création du SIP DES ASPRES

Vu l'arrêté préfectoral 5036/2008 en date du 23 décembre 2008 arrêtant que le SIP DES ASPRES est institué pour une durée illimitée,

Vu l'arrêté préfectoral 2020345-001 en date du 10 décembre 2020 arrêtant le changement de siège social du SIP DES ASPRES,

Vu les statuts DU SIP DES ASPRES

Vu la délibération du SIP DES ASPRES n° 006-2024 en date du 18-03-2024 demandant l'adhésion des communes de TROUILLAS, Tresserre et de Banyuls dels Aspres

Considérant qu'il est de l'intérêt des communes de TROUILLAS, TRESSERRE et de BANYULS DELS ASPRES d'adhérer au SIP DES ASPRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-l'adhésion des communes de Trouillas, Tresserre et Banyuls dels Aspres au SIP DES ASPRES,

-demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant la composition du SIP DES ASPRES par l'adhésion des communes de Trouillas, Tresserre et Banyuls dels Aspres.

.....  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire  
Après remise en Préfecture



Le Maire  
Guy METIVIER